

Vaste chantier, M. le ministre...



[Gilbert Lavoie](#)

Le Soleil

(Québec) Tous les ministres responsables de l'aide sociale et de l'emploi qu'il m'a été donné de connaître depuis deux décennies ont exprimé le même souhait: identifier les mesures les plus efficaces pour aider les bénéficiaires à retrouver leur place sur le marché du travail. Une question d'économie, bien sûr, mais également de dignité de la personne.

Le ministre François Blais n'échappe pas à cette règle. Mais les changements qu'il nous a présentés, mercredi, constituent un vaste chantier qui demandera du travail et du temps. Si le premier ministre Philippe Couillard a déjà songé à lui confier un autre poste, il devra patienter. François Blais s'intéresse à ces questions depuis longtemps, il a déjà publié sur le sujet, et il annonce des changements qui exigeront un accompagnement ministériel solide et articulé.

Certaines des mesures envisagées sont des correctifs qui semblent relever du bon sens. Au sein même du Ministère, l'abolition de 500 postes de contractuels dont 480 ne sont pas occupés actuellement va de soi. La levée du moratoire de 2007 sur la prise en compte de la valeur des maisons des bénéficiaires n'est pas une grosse surprise non plus: toucher de l'aide sociale quand on a une propriété dont la valeur nette dépasse les 200 000 \$ est difficile à justifier. Même chose pour cette clause de la loi qui permet à un bénéficiaire de s'absenter du Québec pendant deux mois consécutifs, d'y revenir pour signer ses formulaires, et de repartir. Les gens aptes au travail qui touchent l'aide sociale sont censés être en recherche d'emploi et non pas en vacances. C'est peut-être marginal comme abus, mais c'est le genre de situation qui donne une mauvaise image aux démunis.

Là où le ministre ouvre la voie à des changements beaucoup plus importants, c'est en proposant une transformation de l'aide sociale au profit d'une bonification des crédits d'impôt pour la solidarité. Ce projet vise à corriger la situation actuelle qui fait qu'un bénéficiaire de l'aide sociale qui reprend graduellement le travail est pénalisé à 100 % sur tout revenu de travail excédant 200 \$ par mois. C'est injuste par rapport au taux maximal de taxation de 50 % pour les biens nantis, mais c'est également dissuasif pour le retour au travail.

Les changements proposés semblent relever du simple bon sens. Mais c'est complexe de jouer dans les mesures fiscales sans les alourdir, ou sans pénaliser certaines catégories de contribuables. C'est là que le ministre et ses collègues devront mettre du temps et de la persuasion.

Le dernier point soulevé hier par François Blais est beaucoup plus simple et, à première vue, hautement désirable. La loi qui force les entreprises dont la masse salariale dépasse 1 million \$ à consacrer 1 % à la formation permettrait dorénavant d'inclure le coût des stages de formation dans ce calcul. Seraient également admissibles, les bourses «d'attraction» créées par les entreprises qui désirent recruter et former des jeunes dans les domaines souffrant de pénurie de personnel.

La loi actuelle accepte les frais liés aux congrès et aux colloques, dont la valeur laisse souvent à désirer. Elle a également contribué à la multiplication des programmes de formation bidons qui n'apportent rien aux employés et aux entreprises. Sur cette question, il faut applaudir l'initiative du ministre, en espérant que sa formule de rechange sera plus réfléchie.